

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
SAÔNE-ET-LOIRE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CRÊCHES-SUR-SAÔNE

SEANCE DU 6 JUILLET 2023

D2023-37
**Eclairage public
renouvellement équipement
vétuste Sydesl Tranche 5**

Nombre de membres		
Conseil	Présents	Ayant pris part à la délibération (avec pouvoirs)
23	21	23
Vote POUR	23	
Vote CONTRE	0	
Abstention	0	
Date de la Convocation		
30 juin 2023		

L'an deux mille vingt-trois et le six juillet à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT, Maire.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Dominique RABILLOUD, Coralie SANGOY, Patrice DUPONT, Christian JOLIVET, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE, Nathalie DUMORD, Alain HOUDINET, Anthony MARASCO.

Absents Excusés :

Guy LONGEPIERRE a donné pouvoir à Jean-Luc PAQUELIER
Robert GUILLARD a donné pouvoir à Patrice DUPONT

La tranche 5 de la rénovation de l'éclairage public, est prévue comme ci-dessous :

- La route nationale 6 pour un montant de 69 921.84 euros HT soit 83 906.20 euros TTC
- Sur le parking Joug Dieu pour un montant de 14 600.52 euros HT, montant duquel il faut déduire la participation du fond vert du Sydesl pour 4380.16 euros soit un reste à charge pour la commune de 10 220.36 euros HT soit 12 264.43 euros TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide le projet comme suit :

- La route nationale 6 pour un montant de 69 921.84 euros HT soit 83 906.20 euros TTC
- Sur le parking Joug Dieu pour un montant de 14 600.52 euros HT, montant duquel il faut déduire la participation du fond vert du Sydesl pour 4380.16 euros soit un reste à charge pour la commune de 10 220.36 euros HT soit 12 264.43 euros TTC.

Le montant de la contribution communale finale s'élève donc à 80 142.20 euros HT soit 96 170.63 euros TTC

La secrétaire de séance
Céline CARREIRO




Acte contresigné le 11/07/2023

Le Maire, Roger THEVENOT



Acte télétransmis au contrôle de légalité
le 7/07/2023

Acte affiché le 7/07/2023